

CLUNY



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le treize du mois d'avril à 19h30, le conseil municipal de la commune de Cluny, dûment convoqué le 7 avril 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Henri BONIAU, maire.

Début de la séance : 19h30

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des conseillers.

PRÉSENTS :

Henri BONIAU – Bernard ROULON – Liliane POMMIER – Mathilde RAVAUX - Bruno COMBROUZE - Colette ROLLAND – Patrick RAFFIN – Agnès LAURIOT - Michelle TERRAZ — Jean-Yves RENON - Hélène BOITTIN – Claire MATRAT - Jean François LAURENT - Véronique PETIT-SOARES - Sylvie CHEVRIER – Jean-Philippe GUILLOUX – Jean Luc DELPEUCH - Elisabeth LEMONON - Frédérique MARBACH — Paul GALLAND - Edith JANIN-PERRAUDIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Claude TAIEB	à Henri BONIAU
Maurice GAUDINET	à Bernard ROULON
Didier DELHOMME	à Bruno COMBROUZE
Sylvie VOUILLON	à Liliane POMMIER
Claude GRILLET	à Jean-Luc DELPEUCH
Alain GAILLARD	à Elisabeth LEMONON

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par Madame Agnès LAURIOT. Celle-ci est ainsi nommée secrétaire de séance

POINTS D'INFORMATION GÉNÉRALE

- Samedi matin 18 avril à 10h : inauguration de l'hôpital.
 - J.L. DELPEUCH précise qu'il pourra seulement passer car il y a l'inauguration de la mairie de Jalogny à 10h30 le même jour.
 - De 14h à 17h : après-midi portes ouvertes. Les membres de l'association Julien Griffon feront visiter l'Hôtel Dieu avec, en support, 4 panneaux qui présenteront l'histoire.
- Mercredi soir 15 avril à Bruxelles, remise du label patrimoine européen à l'abbaye de Cluny.
- Monsieur le Maire fait part de la mise en place d'un comité de pilotage pour la rédaction du Projet Educatif de Territoire avec la Commission Enfance, Jeunesse, le Maire de Jalogny qui a aussi été associé ainsi que les parents délégués et les directrices d'écoles.
- M. le Maire demande si les conseillers sont d'accord pour que la Commission d'Appel d'Offres soit aussi la Commission d'Ouverture des Plis. Le conseil municipal répond oui.

- M. le Maire demande si les conseillers sont d'accord pour ajouter un rapport supplémentaire en point n°7 concernant l'amortissement des plantations. Le conseil municipal répond oui.

1-Pays Sud Bourgogne - suite modification des statuts - désignation d'un mandataire

Rapporteur : Henri BONIAU

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Pays Sud Bourgogne s'est réuni le 25 mars dernier pour adopter les nouveaux statuts de l'association qui entraînent un changement dans la composition du Conseil d'Administration qui se compose dorénavant comme suit :

Les intercommunalités :

- Communauté d'agglomération du Mâconnais-Val de Saône (CAMVAL) : 11 mandataires
- Communauté de communes du Mâconnais-Beaujolais : 4 mandataires
- Communauté de communes du Clunisois : 3 mandataires
- Communauté de communes du Tournugeois : 2 mandataires
- Communauté de communes du Mâconnais-Val de Saône : 1 mandataire
- Communauté de communes de Matour et sa Région : 1 mandataire
- Communauté de communes du Mâconnais-Charolais : 1 mandataire

Les pôles structurants, de centralité et intermédiaires tels que définis dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable (SRADDT). Les pôles structurants et de centralité seront représentés par 2 mandataires et les pôles intermédiaires par 1 mandataire, à savoir :

- Commune de Mâcon : 2 mandataires
- Commune de Charnay-Lès-Mâcon : 1 mandataire
- Commune de Cluny : 1 mandataire
- Commune de Crêches-sur-Saône : 1 mandataire
- Commune de Tournus : 1 mandataire

Le Conseil de développement : 1 mandataire, le (la) Président(e) ou son représentant qui, n'ayant pas la qualité d'élu, ne peut pas être membre du Bureau et n'a qu'une voix consultative au Conseil d'administration.

Le Pays Sud Bourgogne nous demande donc de bien vouloir désigner un mandataire.

M. le Maire explique que le Pays Sud Bourgogne a changé ses statuts car le périmètre a été élargi et correspond au périmètre du futur SCOT.

Il précise qu'il est prématuré de passer en PETR, pôle d'équilibre des territoires ruraux.

Les nouveaux statuts prévoient, en tant qu'adhérents, les intercommunalités.

Cluny sera un pôle intermédiaire et non un pôle de centralité bien qu'elle en présente toutes les caractéristiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » désigne Monsieur le Maire comme mandataire.

2 -Mise à disposition du local « boulistes » à l'EPIC/Office du Tourisme et du Clunisois

Rapporteur : Henri BONIAU

Dans le cadre de l'aménagement de la plateforme multimodale d'accueil du Prado, il est prévu la mise à disposition par la ville du local « boulistes » au bénéfice de l'EPIC « Office de tourisme de Cluny et du Clunisois ».

Ce local sera destiné à recevoir de nouveaux services pour la promotion, l'accueil et l'animation touristique tels que définis dans le projet de station d'itinérance touristique.

M. le Maire rappelle que, dans le projet d'aménagement du pôle multimodal, il était prévu le déménagement du local des boulistes et des archers et l'installation d'une antenne de l'office de tourisme.

Boulistes et archers sont d'ailleurs satisfaits de leur déménagement.

Après quelques soucis de coordination, les travaux ont commencé. L'antenne pourra fonctionner sans trop de problème.

Claire MATRAT : concernant le fléchage, y a-t-il eu une autorisation de demandée par l'office du tourisme ?

M. le Maire : la procédure est à respecter. La demande en bonne et due forme doit être examinée par la CLAU (prochaine séance le 16 avril).

JL DELPEUCH : l'attribution de la DETR a toujours été refusée pour la réalisation de travaux de parking, de voirie...

M. le Maire : je dois voir le Préfet, je lui en parlerai. Si la DETR ne peut pas être fléchée sur ce projet, elle le sera sur un autre.

J.L. DELPEUCH est inquiet, la réalisation se fera t'elle si la DETR n'est pas attribuée pour ce dossier ?

Monsieur le Maire précise qu'un dossier est également en cours d'instruction auprès du Pays Sud Bourgogne. Il a bon espoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » autorise M. le Maire à signer la convention afférente définissant les modalités de cette occupation.

3- Implantation d'une antenne Orange pour amélioration du réseau de téléphonie mobile – bail Ville/Orange

Rapporteur : Bernard ROULON

Dans le cadre de l'amélioration nécessaire de la qualité du réseau de téléphonie mobile, Orange a envisagé l'implantation sur le site de Cluny, le long de la ligne TGV d'une antenne.

L'emplacement choisi est le Pré Robert (parcelle ZC 191), au plus près de la ligne TGV et occuperait une surface de 34 m².

- Le présent bail est proposé moyennant un loyer annuel de 2.500 € (deux mille cinq cent euros) nets, toutes charges incluses.
- De convention expresse entre les Parties, ce loyer serait augmenté annuellement de 1 %. Cette révision interviendrait de plein droit à la date anniversaire de la signature du bail, sur la base du loyer de l'année précédente.

La commission d'urbanisme, réunie le 24 mars dernier, a émis un avis favorable

B. ROULON indique que M. SALVEQUE, ABF, aurait souhaité cette implantation plus près de la déchèterie mais l'a acceptée sur ce terrain. C'est la ville qui percevra la redevance. Les couleurs ont été choisies par M. SALVEQUE.

P.GALLAND : avez-vous pensé faire une réunion publique ? La charte cosignée par l'AMF est respectée, on devrait en faire mention dans le préambule d'autant qu'on rentre dans le cadre.

P. GALLAND : est-ce pour tout type de réception : téléphonie mobile, WIFI... ?

B. ROULON : oui

M. le Maire : cela donnera un peu de confort pour la réception.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » valide ce bail et autorise M. le Maire à signer ce document.

4- Reprise anticipée des résultats des budgets principal et annexes

L'instruction comptable M14 permet une reprise anticipée de l'exercice N-1, dès le vote du budget primitif N et avant le vote du compte administratif, qui aura lieu après le vote du compte de gestion lors de la prochaine séance.

B. COMBROUZE précise que l'on a reçu le compte de gestion tout récemment et donc il le proposera au vote seulement lors du prochain conseil.

Il commente les différents tableaux présentés.

Il demande aux conseillers de constater les résultats et de décider de les reprendre par anticipation.

J.L. DELPEUCH demande si le 1 million d'euros, sur le budget général, correspond au résultat de clôture.

Quels chiffres sont à comparer ?

B. COMBROUZE: la 1^{ère} et la dernière ligne. Il s'agit du résultat comptable de 2014 uniquement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » :

- *constate les résultats de l'exercice 2014,*
- *décide de reprendre par anticipation le résultat calculé selon les tableaux qui ont été joints.*

5 -Budgets primitifs 2015 – Budgets « principal, eau, assainissement, camping, Cluny Séjour, salle de spectacles »
Rapporteur : Bruno COMBROUZE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les budgets primitifs 2015.

Budget principal

Monsieur le Maire : est ce que l'on procède par un vote d'ensemble ou un vote budget par budget ?

P. GALLAND demande un vote séparé car il a des positions différentes par budget.

B. COMBROUZE précise que les modifications apportées ont été présentées à la commission finances du mercredi 8 avril.

Un exemplaire se trouve dans pochette

Fonctionnement :

B. COMBROUZE donne des explications complémentaires notamment la prise en charge du déficit de l'hippodrome depuis son acquisition par la ville, précise les acquisitions prévues tel un bungalow pour le boulodrome ou les travaux à réaliser tels ceux de l'ONF au chapitre bois et forêts.

J.L .DELPEUCH : le poste « autres charges de gestion courantes » semble avoir beaucoup évolué.

B. COMBROUZE : c'est le SDIS

B. COMBROUZE : au titre des charges de personnels il y a la reprise du CCAS, la revalorisation des bas salaires et les augmentations imposées par l'Etat, l'assurance du personnel qui a augmenté du fait de la réglementation européenne s'imposant aux mutuelles, le poste de directeur du service culturel, le récoleur et l'agent repris à l'hippodrome.

Investissement :

B. COMBROUZE met en avant un projet de cession de terrain pour un montant de 180 000 €.

M. le Maire explique que cette cession se ferait en vue de l'implantation d'un hôtel 3 étoiles d'une trentaine de chambres.

Cette somme permettra de renégocier l'achat du terrain de GRDF et des bâtiments COSSU pour accueillir le fonds lapidaire.

P. GALLAND : Il y a eu bien des critiques sur la dernière gestion mais ce budget est très identique. Certaines dépenses nous heurtent. Les dépenses au titre des « fêtes et cérémonies » ont largement augmenté.

B. COMBROUZE : c'est le festival Oenovidéo mais il y a des recettes en face.

P. GALLAND : au titre des subventions, seules les associations culturelles voient leur dotation baisser et sont pénalisées.

La baisse de la DGF est beaucoup moins douloureuse que celle prévue.

La section investissement m'interpelle : on ne retrouve pas tous les programmes annoncés.

Pour l'ancienne école du parc abbatial seulement 330 000€ au lieu des 400 000 €.

S'agissant de la plateforme multimodale, il n'y pas de phasage, elle est financée entièrement sur cet exercice alors que les travaux ne seront pas tous faits sur l'année.

Ce budget manque de sincérité.

Au chapitre 85 : 150 000 € de dépenses sont inscrits pour l'école Marie CURIE, par contre vous inscrivez pour 300 000 € de recettes.

Au niveau de l'école du parc abbatial, la subvention est comptée 2 fois pages 3 et 13. »

Pour l'ensemble de ces motifs, Edith JANIN et lui-même voteront contre.

M. le Maire explique que le projet d'aménagement de l'ancienne école du parc abbatial sera étalé sur 2 exercices.

Initialement, on commençait par l'aménagement du rez de chaussée subventionné par la DETR mais avec le projet « donation Constable », on aménage d'abord l'étage.

Pour les locaux destinés à recevoir la donation, un dossier est instruit par la DRAC au titre de la dotation « lecture publique » de l'ordre de 60 000 €.

Sur l'école Marie Curie, il s'agit surtout de la maîtrise d'œuvre et de l'aménagement de la cuisine pour cette année car la cuisine annexe n'est pas aux normes.

B. COMBROUZE : s'agissant des subventions, l'objectif est une diminution de 5 000 € de l'enveloppe globale mais toutes les associations seront traitées de manière équitable, Patrick RAFFIN y veillera. Il n'y a pas de volonté délibérée de pénaliser telle ou telle association.

J.L. DELPEUCH : si le budget de fonctionnement est équilibré, c'est que le pacte y contribue. Après de vives critiques, celui-ci est pris en compte.

J.L. DELPEUCH dit sa préoccupation concernant la baisse des aides aux associations, y compris les associations sociales.

Sa préoccupation se porte surtout sur le budget investissement. Il fait le constat d'un manque de volontarisme notamment en matière de voirie dont le budget est presque divisé par 2 alors que la voirie a vieilli.

Il cite l'exemple de la Ville de Tournus qui fait le choix inverse et qui profite des taux bas pour réaliser des projets qui n'ont pas pu être faits avant.

J.L. DELPEUCH : « Cluny est une ville atypique, elle est une ville centre de 5000 habitants mais s'aligner sur les villes de même strate n'est pas la bonne référence.

Sous une vertu apparente en matière d'investissement, on pénalise le renouvellement des équipements. »

B. COMBROUZE répond qu'il n'y a pas de baisse pour les associations sociales.

Il dit qu'un montant de 3 000 000 € d'investissement est aberrant pour une ville comme Cluny, cela est beaucoup trop élevé. La vitesse de croisière est de 1,8 millions par an. Le but est de penser à l'avenir des Clunisois.

Monsieur le Maire indique qu'une étude d'assainissement est en cours, c'est la raison pour laquelle on ne veut pas refaire des routes pour, après, les percer de nouveau.

« Si on intègre le montant du parking Prado, on dépasse le million d'euros d'investissement en voirie. »

Budget salle de spectacles

B. COMBROUZE en profite pour adresser ses remerciements à Sandrine LAREPE du service financier pour son travail.

La campagne culturelle de qualité suppose davantage de recettes. Il fait part des travaux d'ouverture d'une baie dans la salle d'accueil du théâtre.

Budget camping

Il fait part de l'achat de 2 mobil-homes au titre des investissements.

Budget Cluny séjour

Il fait part, au titre des investissements, de l'installation WIFI, de l'achat de quelques matelas, du remplacement d'un ordinateur et de travaux de sécurité (blocs de sécurité).

Le fonctionnement est stable.

Monsieur le Maire indique qu'en termes d'occupation, on a une marge de progression de l'ordre de 25 à 30%.

Il a participé à une réunion au Conseil régional, il y aurait des pistes de financements possibles pour les logements collectifs.

Il a été contacté par la Maison Familiale et Rurale de Mazille (MFR) pour l'accueil d'une formation en alternance.

Dans cette réflexion, on peut intégrer la résidence étudiante ENSAM (OPAC) puisque en juillet/août, les logements sont vides.

Car le problème du Clunisois est qu'il n'y a pas assez de chambres.

J.L. DELPEUCH estime que projet MFR est vraiment intéressant. Dans la réflexion, on peut aussi ajouter l'aile désaffectée nord de l'Hôtel Dieu pour des classes « patrimoine » et un public du type « auberge de jeunesse ».

C. MATRAT : y a-t-il vraiment un potentiel pour ce type d'hébergement ?

Budget assainissement

En section d'investissement, le budget est largement excédentaire mais de gros travaux sont déjà prévus et seront programmés en fonction du résultat du schéma directeur.

B. COMBROUZE évoque ensuite la maintenance de la station d'épuration qui est une des rares stations d'épuration en France encore en régie.

Il précise aussi que toutes les sommes sont encaissées sur le budget eau qui reverse au budget assainissement.

P. GALLAND : l'excédent du budget assainissement aurait pu servir à stabiliser les tarifs de l'eau.

B. COMBROUZE: les budgets eau et assainissement sont indépendants et ne peuvent se financer l'un l'autre.

P. GALLAND : une jurisprudence le permet, elle a déjà été utilisée dans le passé par la ville de CLUNY.

Monsieur le Maire : pour l'instant on n'a pas de visibilité, on attend le résultat de l'expertise actuelle qui définira le volume d'investissement.

J.L. DELPEUCH : la critique faite, c'est qu'il n'y avait pas nécessité d'augmenter les tarifs de l'eau cette année.

Monsieur le Maire met en avant le problème d'équilibre du budget : on a commencé à rectifier l'équilibre financier et on aura la protection du puits de captage de la Gomette à prendre en compte.

P. GALLAND : des efforts immenses ont été faits en matière d'assainissement ; la grande ossature du réseau est en bon état.

B. ROULON évoque la mise en séparatif.

P.GALLAND : ça sera difficile par rapport à la configuration de la ville.

Les déversoirs d'orages, c'est la seule chose rentable qu'on pourra faire.

Budget eau

J.L. DELPEUCH demande si la station pour le traitement et l'élimination du manganèse est bien en service et si on constate une amélioration.

B. ROULON répond que les effets seront ressentis sur du moyen-long terme.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal adopte :

- ***par 25 voix « pour » et 2 « contre » le budget « principal »*** 2015 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 6 944 453 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 4 443 803 € pour la section d'investissement.
- ***par 20 voix « pour » et 7 « contre » le budget « Eau »*** qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 096 030 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 415 199 € pour la section d'investissement.
- ***par 20 voix « pour » et 7 « contre » le budget « Assainissement »***, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 800 967 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 605 212 € pour la section d'investissement.
- ***à l'unanimité, le budget « Camping »*** qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 165 856 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 36 850 € pour la section d'investissement.
- ***à l'unanimité, le budget « Cluny séjour »***, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 142 711 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 20 502 € pour la section d'investissement.
- ***à l'unanimité, le budget « Salle de spectacles »*** qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 529 000 € pour la section de fonctionnement et la somme de 83 200 € pour la section d'investissement.

6 - Fiscalité locale –Taux d'imposition année 2015

Rapporteur : Bruno COMBROUZE

Selon la loi du 10 janvier 1980, le vote par le Conseil municipal des taux d'imposition relatifs aux taxes directes locales intervient au vu de l'état transmis par l'administration des impôts, portant notification des bases communales.

Sur la base des informations fournies par l'administration fiscale, le produit fiscal à taux constants représente pour l'année 2015 : 1 537 878 €. Compte tenu du coefficient de revalorisation forfaitaire fixé par la loi de finances, les bases de la fiscalité locale évoluent ainsi :

TAXES	Bases d'imposition 2014	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	% 2015/2014	Produits 2014	Produits à taux constants 2015
Habitation	4 969 080	5 028 000	1,19	551 568	558 108
Foncier bâti	4 583 578	4 672 000	1,93	902 965	920 384
Foncier non bâti	103 441	104 700	1,22	58 672	59 386
TOTAL				1 513 204	1 537 878

En ce qui concerne les allocations compensatrices qui complètent le produit fiscal, elles évoluent ainsi :

TAXES	2014	2015	Variation
d'habitation	55 123	63 047	14,38 %
foncier bâti	5 954	4 623	- 22,35 %
foncier non bâti	10 764	9 762	- 9,31 %
Professionnelle/CFE	11 504	7 600	- 33,94 %

Monsieur le Maire explique qu'il a été décidé la prise en compte du pacte sur une année et qu'il est proposé de s'aligner sur les autres communes avec une baisse de - 2 %.

C. MATRAT : je croyais qu'on devait voter l'adoption du pacte.

B. COMBROUZE explique que le vote du pacte est indépendant du vote de la baisse du taux. « On veut attendre le vote du budget de la Communauté de communes pour prendre notre décision. »

Monsieur le Maire confirme que cela sous- tend que le conseil municipal va adopter le pacte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'application des taux d'imposition suivants :

- taxe d'habitation : 10.88 % (11.10 % en 2014)**
- foncier bâti : 19.31 % (19,70 % en 2014)**
- foncier non bâti : 55.59 % (56,72 % en 2014)**

qui prennent en compte une baisse de 2% des taux communaux dans le cadre du pacte de solidarité budgétaire et fiscale mis en place par la Communauté de Communes et que la Ville accepte pour l'année à venir.

J.L. DELPEUCH ajoute que la Communauté de Communes versera plus de 200 000€ à la ville de Cluny entre compensation de la contribution au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et de la baisse des taux.

7 - Amortissement des plantations

Rapporteur : Bruno COMBROUZE

B. COMBROUZE explique que les bois et forêts n'étaient pas amortis et qu'il faut définir la durée d'amortissement. La durée proposée est de 30 ans.

Monsieur le Maire précise que l'ONF propose d'anticiper le plan de gestion de nos forêts pour prendre en compte les conséquences des tempêtes.

P. GALLAND ajoute qu'aujourd'hui, dans la newsletter de l'AMF, on évoque ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 30 ans la durée d'amortissement des plantations.

COMPTE RENDU APPROUVE A L'UNANIMITE LORS DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2015